



Syndicat Départemental  
CGT des Transports  
11 Bd Général de Gaulle  
06340 LA TRINITE

Tel : 04 93 54 01 94

Fax : 09 70 63 00 49

[Transportscgt06@wanadoo.fr](mailto:Transportscgt06@wanadoo.fr)

La Trinité le 5 05 201

## **Nouveau conflit chez KEOLIS Baie des Anges**

**On l'entend chaque jour depuis des semaines :**

**Avec la loi EL KHOMRI c'est l'accord d'entreprise qui va primer....**

**Mon œil !!!!**

**Mais alors que se passe-t-il chez KEOLIS Baie des Anges ?**

**Que ce soit le Code du Travail, la Convention Collective des Transports Urbains, les accords de branche, les accords locaux, les accords d'entreprise, peut importe, depuis l'apparition de cette société dans le département tout est matière a non application, tout est sujet à remise en cause, tout est contesté.**

**Un récent sondage indique que 77% des français considèrent que la lutte des classes est toujours d'actualité dans notre pays. Ils doivent être plus nombreux chez KBDA, au vu des rapports sociaux pratiqués.**

**Et l'existence du projet de loi "travail" semble accélérer la démarche.**

**La passivité des donneurs d'ordre et l'absence totale de l'Inspection du Travail encourage cet employeur qui entend tout remettre en cause.**

**Seule l'action collective très majoritairement engagée cette fois encore par le personnel va permettre une nouvelle fois de remettre tout ça en ordre.**

***Cette fois encore, comme les autres fois, c'est essentiellement pour le non-respect des textes :***

*S'agissant de la non information / consultation des instances représentatives avant des réductions d'offre, entraînant des modifications dans les services ;*

*S'agissant d'une nouvelle décision unilatérale de la Direction à propos du coût de la mutuelle pour les salariés ; et du non-respect des accords concernant les retraités ;*

*S'agissant de la non distribution des vêtements de travail pourtant financés dans le marché public en cours ;*

*S'agissant du non-respect de la procédure en matière de plan de formation 2015 et 2016 ;*

*Et s'agissant du non-respect de l'attribution d'une prime.*

Combien faudra-t-il de jours de grève cette fois ci pour ramener cet employeur à la raison ?

Sur nombre de sujets il s'est pourtant engagé à plusieurs reprises, à respecter les textes, les accords, les lois, les procédures avec les instances représentatives notamment en signant les documents de fin des conflits précédents.

Pourquoi personne n'intervient pour ramener cet employeur dans les clous alors que les usagers "trinquent" ?

Comment sortir de cette situation, si ce n'est en rappelant ce que prévoit le marché public, le respect des critères sociaux.

Pour l'heure la loi "travail" encourage la remise en cause des acquis et les salariés ont raison de ne compter que sur leur action pour se faire respecter.

La CGT TRANSPORTS 06 est engagée pleinement à leurs côtés.